

Commission “Sécurité Environnement” du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT

PROCES VERBAL

REUNION DU 25 MAI 2023

Dpo

Invités :

Présents:

Monsieur Frédéric ERGOT, DIRECTION DES RISQUES CHIMIQUES - BRUXELLES
Madame Geneviève FINET, I.D.E.A. Directrice Infrastructures Economiques - MONS
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W. Attaché qualifié - MONS
Madame Graziella STINCHEDDU-GILMONT, Riveraine - VILLEROT
Madame Marina MICHELON, Riveraine - TERTRE
Madame Anne-Marie BERTONI, LES TROUS VERTS Effectif - VILLEROT
Monsieur Christophe LEFEBVRE, LES TROUS VERTS Effectif – HAUTRAGE
Monsieur Julien BEFAHY, DE KEGEL ENERGY Prospect Manager - HASSELT
Monsieur Gregory NETTE, PRINCE /VIBRANTZ DIRECTEUR - SAINT-GHISLAIN
Madame Isabelle PHILIPPE, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS - SIRAUT
Madame Pauline MEREAU, ADMINISTRATION COMMUNALE Responsable AT – TERTRE
Monsieur Rudy BUREAU, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin - SIRAUT
Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Effectif - HAUTRAGE
Monsieur Jean-Luc COLLARD, RENEWI BELGIUM Site Manager - VILLEROT
Monsieur Ismet Gumusboga GUMUSBOGA, YARA Tertre S.A. Directeur SIPP - TERTRE
Monsieur Philippe STEVENART, YARA Tertre S.A. HESQ Manager – TERTRE
Monsieur Fessel BENJELLOUN, RAM - S.P.W. Référent Technique – NAMUR
Madame Nathalie VANCASTER, VIBRANTZ Technologies -PRINCE QHSE manager - SAINT-GHISLAIN
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut, Président.

Excusés:

Monsieur Nicolas BIAMONT, OILCO Directeur Général - HAUTRAGE
Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère - TERTRE
Madame Laëtitia QUENON, PROVINCE DE HAINAUT Dir-Info - MONS
Monsieur Jean-Paul RENIER, ADMINISTRATION COMMUNALE Planu Saint-Ghislain – TERTRE
Monsieur Mardeen BENJAMIN, ADVACHEM Administrateur – TERTRE

Premier point:

Accueil, approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Le président ouvre la séance et signale les personnes excusées.

Il souhaite la bienvenue à Madame Nathalie VANCASTER nouvelle QHSE manager chez ~~PRINCE~~ VIBRANTZ MINERALS et à Monsieur Ismet GUMUSBOGA - Directeur SIPP chez YARA.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la réunion du 23/03/2023 est approuvé et peut être rendu public sur le site de la Ville.

Concernant la réunion précédente, Monsieur POTTIEZ attire l'attention plus spécifiquement sur la « Présentation du projet de nivellement et biodiversité par SPAQuE-Tradecowall sur le terrain de Carcoke », et souligne qu'il est important que le charroi envisagé évite bien le centre du village de Tertre. Il souhaite que les autorités soient particulièrement attentives à cet aspect, considérant que le charroi envisagé est important et s'étalera sur une longue période (400.000 m³/ 5 ans – cfr. slide 15 & 16 de la présentation du 23/03/2023).) Il se demande s'il ne serait pas intéressant de mettre en œuvre la fiche action n° TM-1 : Créer un plan de jalonnement PL vers les zonings industriels du plan communal de mobilité (cfr. extrait du Plan Communal de Mobilité communiqué pour info en annexe 2).

Pour rappel le calendrier 2023 des réunions de la Commission "Sécurité Environnement" du zoning est fixé comme suit :

-le jeudi 14 septembre 2023 à 18 heure à la maison de la citoyenneté salle du grenier 1^{er} étage, dans le Parc communal de Baudour.

-le jeudi 14 décembre 2023 à 18 heure à la maison de la citoyenneté salle du grenier 1^{er} étage, dans le Parc communal de Baudour.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
3. Fonctionnement, prochain ordre du jour
4. Divers

Informations générales :

Pour mémoire, vous a été transmis :

- le 03/04/2023 la communication de la VILLE concernant les travaux de Fluxys Belgium à Tertre Rue Labrisée et YARA SA rue de la Carbo Fluxys Belgium SA.
- le 22/05/2023 la **communication de YARA Tertre** concernant des exercices de sécurités des 23 et 24 mai :

« Les 23 et 24 mai, nous réaliserons plusieurs exercices de sécurité au sein de l'usine. Le mardi 23 mai, nous réaliserons un exercice d'évacuation qui nécessitera l'utilisation des sirènes d'alerte et d'alarme. Le mercredi 24 mai après-midi, un exercice dédié aux interventionnistes sera également effectué dans les installations situées en marge de la route de Wallonie (N50). De la fumée artificielle s'échappera des installations pendant un bref laps de temps. Nous mettons tout en oeuvre pour limiter les effets sonores et visuels engendrés par ces deux exercices.»

Le président sollicite dans la mesure du possible que l'information soit transmise plus tôt, afin qu'elle puisse être diffusée dans des délais raisonnables. Il indique qu'en ce qui le concerne, il préfère d'envoyer directement l'information aux membres de la CSE. Ne disposant pas de backup, passer par son intermédiaire risque d'engendrer une perte de temps. Enfin les services de la ville ont besoin, procédures faites, d'un certain délai pour répercuter les informations.

Pour rappel, le président se charge de compiler la note habituelle et d'apporter les copies dudit document lors des réunions. Pour des raisons pratiques d'organisation, il est demandé aux entreprises de lui envoyer la note (en format doc) par courriel au minimum deux jours avant la réunion de Commission "Sécurité Environnement" du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT.

Deuxième point:

Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances

La note habituelle est remise en séance et annexée au présent procès-verbal à l'attention des membres du comité (annexe 1) – Les différentes contributions reçues sont compilées ci-dessous :

-Pour YARA

Messieurs STEVENART et GUMUSBOGA présentent la note pour YARA.

Yara (Philippe Stevenart/ Ismet Gumusboga)

Sécurité :

Depuis la dernière commission, nous n'avons pas eu d'accident de travail sur l'usine. La gestion de la sécurité (HSE) durant l'arrêt de maintenance planifié de l'unité d'ammoniac a été gérée efficacement avec les diverses sociétés contractantes. Aucun accident de travail n'a été reporté pendant la durée des travaux qui ont nécessité plus de 1000 personnes pendant 2 mois.

Un exercice d'évacuation de l'usine a été réalisé le mardi 23/05/2023 et un exercice d'intervention le 24/05/2023 au niveau des stockages d'acide nitrique concentré.

Environnement :

Plainte(s) : aucune plainte bruit reçue depuis la dernière commission HSE.

Permis d'environnement (mise à jour)

Bruit :

- Les 09 silencieux prévus dans le plan d'actions ont été remplacés/installés pour atténuer les sources de bruit les plus critiques de l'unité de production d'ammoniac en phase de démarrage/arrêt (05) et de production (04) durant le TA2023

Station d'épuration :

- Instruction du permis toujours en cours par les autorités. Réception du permis prévue début juin 23.

Pollution de sol :

- Préparation et analyse des projets d'assainissement en partenariat avec un bureau d'étude sol agréé par la RW.
- Présentation du planning opérationnel à la DAS le 06/03/23

Air

- Le détail engineering du projet DéNOx de l'unité Dupont (acide nitrique) permettant la réduction des émissions de NOx en 2025 est en cours de finalisation.

Projets Seveso

- Le projet concernant les nouveaux tanks de stockage ANC est en cours.

Production :

L'arrêt de maintenance planifié de l'unité d'ammoniac s'est terminé le 5 mai à la suite d'importants travaux de maintenance dont le remplacement des tubes du four du reforming primaire. Le démarrage de l'unité est en cours et l'unité devrait être en production au début de la semaine prochaine.

Pour rappel, étant donné le prix du gaz naturel et la situation au niveau des marchés d'engrais, l'unité d'acide nitrique Dupont est restée à l'arrêt depuis le début d'année et ne démarrera que lorsque la production de l'unité d'ammoniac sera en service.

Vu la situation économique difficile, seule une unité d'acide nitrique a été en service depuis la dernière commission. La situation sur les marchés d'engrais reste très difficile et la planification de la production est revue de manière hebdomadaire.

En réponse aux riverains, Monsieur STEVENART précise les localisations et détaille les différents silencieux installés (*il est précisé que plus de détails seront donnés dans le cadre du comité YARA – un point étant prévu à l'ordre du jour à ce sujet*).

Monsieur STEVENART explique que l'installation d'autres silencieux s'effectuera durant des arrêts techniques sur base de la planification.

Concernant la station d'épuration, Monsieur PRIMOSIG précise que les différentes instances consultées et notamment le département des eaux de surfaces, ont indiqués que ladite station était concernée par la directive IPPC/IED. L'auteur de l'étude d'incidence a pu communiquer le document qui répond aux directives IPPC/IED. Une nouvelle enquête publique (30 jours) a été réorganisée dans ce cadre. Toutes les instances ont été consultées à nouveau. L'administration a tout fait pour garder les délais et la décision est attendue pour début juin 2023.

Le relevé des signalements de nuisances est repris à la fin de la note habituelle des entreprises (voir plus bas).

Plus de question ou de remarque.

-Pour OILCO

Monsieur BIAMONT (excusé) a communiqué la note suivante pour OILCO

L'entreprise Oilco a terminé le premier trimestre en légère progression par rapport à 2022. L'enquête publique en cours ne porte sur aucune augmentation des quantités ou qualités des déchets présents sur site ; elle a pour but de corriger une coquille de l'administration qui s'est glissée dans notre extension de permis accordée en 2022.

Nous n'avons aucun accident de travail à déplorer ce qui nous permet de maintenir nos taux de fréquence et gravité à un niveau de 0.

Pas de question ou de remarque.

-Pour DE KEGEL ENERGIE S.A.

Monsieur BEFAHY présente la note pour DE KEGEL ENERGIE S.A.

Pas d'activité en cours.

Pas de changements significatifs depuis dernière réunion.

En réponse à Monsieur POTTIEZ, Monsieur BEFAHY explique que DE KEGEL est une société concessionnaire et pas exploitante.

Plus de question ou de remarque.

Pour RENEWI BELGIUM

Monsieur COLLARD présente la note pour RENEWI.

- **Sécurité**

Pas d'accident de travail enregistré.

Contrôle des installations électriques, chauffage, refroidissement : La société AIB Vinçotte a terminé tous les contrôles de validation.

Contrôle des installations de détection incendie : la société Fire-concept a confirmé le parfait état de fonctionnement.

- **Environnement**

Visite le 15/05 de monsieur Vincent Alvoet (SPW-DPC) , pas de remarque immédiate. Nous attendons le rapport final.

- **Exploitation / projet**

Lancement de l'installation d'un brumisateurs pour améliorer le chargement des camions de déchets de construction.

Travaux de marquage au sol pour finaliser le plan de circulation.

Pas de question ou de remarque.

-Pour ADVACHEM (M. Benjamin - excusé)

Le président signale que, selon la presse, l'usine a été mise à l'arrêt suite à un mouvement de grève actuellement en cours.

Pas de question ou de remarque.

-Pour VIBRANTZ MINERALS

Monsieur NETTE présente la note pour ~~PRINCE~~ VIBRANTZ MINERALS.

EHS

- Depuis la dernière commission, nous déplorons un accident de travail très grave (le 29/04) (avec lésion permanente). Un opérateur, en voulant déboucher la trémie d'alimentation MnO, s'est coincé la main dans

le distributeur alvéolaire. Sa main a été happée par le distributeur en mouvement. Il a perdu 2 phalanges à un doigt et il a des broches pour les phalanges d'un second doigt. L'inspection du travail est venue sur place. Aucune infraction n'a été posée.

- Concernant nos bassins industriels et CET, toujours dans l'optique de répondre aux exigences régionales, la démarche est lancée de faire des forages exploratoires supplémentaires en aval des bassins ENM pour valider ou invalider l'hypothèse d'une phase saline lourde plongeante vers le bas. Ainsi que 2 forages complémentaires de capture (production) dont la profondeur sera à ajuster sur base des résultats du forage exploratoire et des observations pendant l'exécution du forage (programmation début juin).

- Nous travaillons également sur le dossier de renouvellement de permis pour 2026.

- Pas de nuisance sonore ou autres remontée au poste de garde de Vibrantz depuis la dernière commission.

Activités

-Les marchés restent porteurs et les volumes de production à de bons niveaux pour le site pour l'année 2023. Toutefois un ralentissement sur la demande en produit agroalimentaire se fait sentir depuis avril mais devrait rester ponctuel.

-Nous avons adapté nos activités sur le mois d'avril et mai avec l'arrêt planifié du reforming de Yara. Cette période a donc été propice à des opérations de maintenance annuelles.

-Le plan d'investissement 2023 se poursuit avec plusieurs capex de remise en état d'équipement qui sont en cours, toujours dans le but de fiabiliser nos installations.

-Nous avons obtenu l'approbation définitive du groupe pour notre projet de démantèlement de notre plateforme bioxyde de Mn et de la reconstruction d'une nouvelle ligne. L'objectif de démarrage est fixé pour début Q3 2024.

Général

-Dans le processus de déploiement du groupe Vibrantz, le site de Tertre, les entités ont été renommées. Concernant le site de Tertre, précédemment nommé Prince Minerals SRL, son nouveau nom au 30 avril 2023 est à présent Vibrantz Minerals SRL.

Attention veuillez noter que la première partie EHS a été remplacée par la version correcte (veuillez donc ne pas tenir compte de cette partie dans la note remise en séance).

En réponse à Monsieur PRIMOSIG, Monsieur NETTE indique que le cautionnement reste, il n'y a pas de modification inhérente au changement de nom.

Plus de question ou de remarque.

-Pour DOW – POLYOL BELGIUM.

Note non communiquée.

Le relevé des signalements de nuisances reçus au poste de garde depuis la dernière réunion à savoir le 23/03/2022.

-Aucune nuisance sonore depuis la dernière commission n'a été signalée au poste de garde (cfr. note ci-avant – YARA/PRINCE).

La Ville de Saint Ghislain par l'intermédiaire du service environnement et de Monsieur l'Echevin indiquent avoir reçu un signalement d'un riverain concernant des vibrations et du bruit le 14/05/2023 à la rue Jouarderie à Baudour. Ce signalement a été transmis aux services de Police.

Madame STINCHEDDU-GILMONT signale avoir constaté une diminution du bruit durant la période à la rue Pierre Gallet.

Madame PHILIPPE et Monsieur POTTIEZ indiquent avoir subi des nuisances sonores la nuit entre 23h30 et 9h00 les 18, 19, 20, 21 et 24 mai 2023.

Monsieur STEVENART, explique que cela est difficilement compréhensible sachant que les installations de YARA fonctionnent H 24. Il précise qu'un suivi a été effectué durant la phase de redémarrage et des mesures effectuées aux différents points de contrôles prévus.

En réponse à Madame PHILIPPE, Monsieur PRIMOSIG indique qu'il précisera et explicitera au besoin le contenu de l'article 65 dans le cadre du comité YARA (cfr. PV 08/03/2023).

Pour mémoire, les voies de communication et les différents canaux possibles sont : le Service environnement de la Ville, le poste de garde, la Plateforme web de Yara, les représentants des riverains. Il est important de préciser la nature du problème ou la question, la nuisance, le lieu, la date et l'heure. Pour les plaintes, il convient de contacter le 1718 du SPW ou le DPC.

Toutes les nuisances signalées au poste de garde 065/ 764 695 (24h/24-7j/7) sont, depuis septembre 2021, transmises par les agents G4S aux différentes entreprises du zoning membres de cette commission à savoir YARA, PRINCE, RENEWI, DOW, ADVACHEM. Il n'est nullement question de demander un retour concerté au plaignant et/ou à la commission. Cependant cela permettra, au besoin, à chaque entreprise de traiter les plaintes indépendamment et le cas échéant de prendre les mesures qu'elle jugera utiles et d'en informer les autres.

Troisième point:

Fonctionnement, Prochain ordre du jour

Il n'y a pas de point particulier à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

L'ordre du jour de la prochaine réunion sera donc le suivant :

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
3. Fonctionnement, prochain ordre du jour
4. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

Quatrième point:

Divers

En réponse à la question posée par Monsieur POTTIEZ concernant l'usine de « Biogaz » (*cf* PV du 24/03/2022), Monsieur PRIMOSIG indique que le projet est toujours d'actualité et en attente de l'étude d'incidence sachant que la RIP a été effectuée (20/04/2022).

En réponse aux riverains, Madame FINET signale que le champ de panneaux solaires a été installé par le groupe WANTY.

Il n'y a plus de divers.

Le président remercie l'ensemble des participants et clôture la séance.
